

Schiltigheim, le 3 février 2026

Madame, Monsieur le Maire,

En application des dispositions législatives qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricole dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2026.

**Cet extrait est à afficher en mairie pendant 15 jours suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.**

Le montant total des cotisations départementales à répartir a été fixé à :

**5 877 822,00 €.**  
=====

**A noter que les cotisations foncières appelées cette année par notre caisse augmentent de 5%.**

Si vous avez opté pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations de notre Caisse, **et que son montant est différent de celui indiqué sur l'extrait de rôle ci-joint**, vous voudrez bien nous indiquer la somme que vous souhaitez verser, au moyen du formulaire ci-joint, **avant le 31 mars 2026**, (par retour de courrier ou à l'adresse mail suivante : [eric.felden@caaa67.fr](mailto:eric.felden@caaa67.fr)). A défaut de réponse dans ce délai, le montant de la cotisation sera réparti entre les propriétaires fonciers conformément à l'extrait de rôle.

Toute observation au sujet de l'extrait du rôle doit impérativement être formulée avant le 31 mars 2025.

Le Président

Denis RAMSPACHER



www.3caaa.fr



Commune 546/WITTERSHEIM

Mairie de Wittersheim  
12 rue de l'Église  
67670 WITTERSHEIM

**FELDEN Eric**

Dossier suivi par

Tél. : 03.88.19.55.11

Mail : eric.felden@caaa67.fr

## Cotisations foncières

### Extrait du rôle de l'année 2026

546/WITTERSHEIM

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	596	100	59 600	57,92	3 452 032	1,00	3 452 032
Prés	28	100	2 800	57,92	162 176	1,00	162 176
Vergers	5	100	500	57,92	28 960	1,50	43 440
Vignes	0	0	0	57,92	0	1,00	0
Forêt	16	7	112	57,92	6 487	2,00	12 974
Landes	0	5	0	57,92	0	0,50	0
Carrières	0	5	0	57,92	0	0,50	0
Etangs	0	5	0	57,92	0	0,50	0
Jardins	0	100	0	57,92	0	1,50	0
<b>Totaux</b>	<b>645</b>		<b>63 012</b>		<b>3 649 655</b>		<b>3 670 622</b>

Coefficient de répartition : 3,995

Montant de la cotisation : 14 662 €

Argent de chasse versé en 2025 : 0 €

(nous retourner le formulaire ci-joint  
si le montant versé en 2026 change)

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 14 662 €